

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
Mme Vasseur, rapporteure
au nom de la commission des affaires sociales,
pour le médico-social
et M. Morange

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, après la référence :

« 7° »,

insérer les mots :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.